

ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA 93^e SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION
RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 9 FÉVRIER 2023, PAR CONFÉRENCE WEB

APPROUVÉ LE 6 AVRIL 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA 93^E SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 9 FÉVRIER 2023, PAR CONFÉRENCE WEB

PRÉSENTS

Desgagnés, Claudine		Localité de Valcanton
Dubé, Réal	secrétaire	Ville de Matagami
Dubé, René	président	Ville de Matagami
Elliott, André		Localité de Villebois
Forgues, Daniel		Ville de Chapais
Lafrenière, Guy	2 ^e vice-président	Ville de Lebel-sur-Quévillon
Lebrun, Sébastien		Localité de Radisson
Lemoyne, Denis		Ville de Lebel-sur-Quévillon
Lessard, Isabelle	1 ^{re} vice-présidente	Ville de Chapais

ABSENTS

Cyr, Manon		Ville de Chibougamau
Poirier, Alain	trésorier	Ville de Chibougamau

INVITÉS

Boivin, Philippe		Directeur régional du MAMH
Houde, Normand		Représentant du député d'Ungava
Lessard-Légaré, Miriam Audrey		Attachée politique du député d'Ungava

ÉGALEMENT PRÉSENTES

Arseneault, Linda		Adjointe de direction
Brousseau, Marie-Claude		Directrice générale
Cloutier, Annie		Coordonnatrice à l'administration et aux finances
Payer, Annie		Directrice générale adjointe et directrice des affaires juridiques

FORMANT QUORUM

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. René Dubé, président, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 11 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. René Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de M. Guy Lafrenière, dûment appuyée par M. Denis Lemoyne.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-02-09-01

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal de la 92^e séance régulière tenue le 15 décembre 2022
 - 3.2 Procès-verbal de la séance régulière du comité exécutif tenue le 19 janvier 2023
4. Administration et finances
 - 4.1 États financiers, chèques émis et salaires payés au 31 décembre 2022
 - 4.2 Fonds Eastmain - États financiers et chèques émis au 31 décembre 2022
 - 4.3 Correspondance
5. Ententes et partenariats
 - 5.1 Espace régional d'accélération et de croissance – Octroi d'un contrat de service
 - 5.2 Coordination régionale de Secondaire en spectacle 2023-2025 – REG
 - 5.3 Rencontre des aînés 2023 - REG
 - 5.4 Programme d'appui aux collectivités – Demande d'aide financière dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action
6. Programmes de soutien au développement social
 - 6.1 PPM-006 – Exposition historique extérieure – CHA
 - 6.2 PF-034 – 56^e édition du Festival Folifrets Baie-James – CHI
 - 6.3 PF-035 – 8^e édition du Festival la Débâcle musicale - CHI
7. Divers
8. Questions du public
9. Prochaine séance
10. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA 92^E SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2022

Le procès-verbal de la 92^e séance régulière tenue le 15 décembre 2022 est déposé pour adoption.

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. Réal Dubé.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-02-09-02

D'ADOPTER le procès-verbal de la 92^e séance régulière tenue le 15 décembre 2022 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 19 JANVIER 2023

Le procès-verbal de la séance régulière du comité exécutif tenue le 19 janvier 2023 est déposé pour adoption.

Sur proposition de Mme Isabelle Lessard, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-02-09-03

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du comité exécutif tenue le 19 janvier 2023 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1. ÉTATS FINANCIERS, CHÈQUES ÉMIS ET SALAIRES PAYÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Les états financiers, la liste des chèques émis et les salaires payés, au 31 décembre 2022, sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Guy Lafrenière.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-02-09-04

D'ADOPTER les états financiers, les chèques émis et les salaires payés au 31 décembre 2022, comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2. FONDS EASTMAIN - ÉTATS FINANCIERS ET CHÈQUES ÉMIS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Les états financiers et la liste des chèques émis au 31 décembre 2022 du Fonds Eastmain sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-02-09-05

D'ADOPTER les états financiers et les chèques émis au 31 décembre 2022 du Fonds Eastmain comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3. CORRESPONDANCE

La correspondance du 12 décembre 2022 au 2 février 2023 est déposée pour information.

5. ENTENTES ET PARTENARIATS

5.1. ESPACE RÉGIONAL D'ACCÉLÉRATION ET DE CROISSANCE – OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICE

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) souhaite signer avec l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) une entente visant le déploiement d'un espace régional d'accélération et de croissance (ERAC) à la Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE le rôle d'un ERAC consiste principalement à accompagner les entreprises :

- en favorisant l'innovation et les meilleures pratiques d'affaires;
- en les orientant vers des services d'accompagnement spécialisés et d'accélération d'affaires;
- en leur offrant des outils afin qu'elles puissent mieux performer, innover, accroître leur compétitivité et contribuer au dynamisme de leur région;

CONSIDÉRANT QUE le MEIE propose une séquence de travaux à réaliser par l'ARBJ afin de définir un plan de travail visant la signature d'une convention d'aide financière en mars 2023 pour l'opérationnalisation de l'ERAC;

CONSIDÉRANT QUE le MEIE propose un financement pour soutenir l'ARBJ dans la réalisation visant la mobilisation des partenaires et la rédaction de ce plan de travail;

CONSIDÉRANT QUE l'ARBJ devra notamment présenter au MEIE :

- une structure de financement du projet;
- le formulaire de demande d'aide financière dûment complété;
- les demandes de financement des autres partenaires;
- la structure des ressources humaines associée au projet;

CONSIDÉRANT QUE l'ARBJ a sollicité Straterko inc. pour la signature d'un contrat de service de gré à gré pour la réalisation du mandat, lequel consiste à :

- concerter et mobiliser l'écosystème entrepreneurial et d'innovation à la Baie-James afin de définir le plan stratégique de l'ERAC;
- rédiger le plan stratégique;
- élaborer le budget et la structure de financement avec les balises du MEIE;
- rédiger la demande de financement au MEIE et aux autres partenaires ciblés;
- proposer une structure de gouvernance;
- proposer une structure de déploiement incluant l'organigramme et les différents mandats des ressources impliquées.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de son *Règlement de gestion contractuelle*, l'ARBJ est autorisée à conclure un tel contrat avec l'entreprise.

Sur proposition de M. Sébastien Lebrun, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-02-09-06

D'OCTROYER un contrat de service à Straterko inc., pour l'implantation d'un espace régional d'accélération et de croissance à la Baie-James, pour un montant de 104 000 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la direction générale à signer le contrat de service avec l'entreprise et tout document afférent à ce projet ou à poser tout geste utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. COORDINATION RÉGIONALE DE SECONDAIRE EN SPECTACLE 2023-2025 - REG

CONSIDÉRANT QUE Loisir Sport Baie-James a assuré la coordination régionale du programme Secondaire en spectacle pendant plus d'une décennie;

CONSIDÉRANT QU'une ressource est disponible pour assurer la gestion et la coordination de l'ensemble des tâches liées au programme de Secondaire en spectacle à raison de 10 h/semaine;

CONSIDÉRANT QUE Loisir Sport Baie-James a développé des liens privilégiés facilitant la réalisation de projets d'envergure avec les écoles de la Baie-James;

CONSIDÉRANT la proposition d'une offre de formations en arts de la scène au bénéfice de chacune des écoles secondaires du territoire afin de favoriser la pratique et la promotion des arts de la scène et la participation des jeunes au programme de Secondaire en spectacle.

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. Denis Lemoyne.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-02-09-07

DE SIGNER une entente de partenariat avec Loisir Sport Baie-James pour la coordination régionale de Secondaire en spectacle pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2025;

D'ACCORDER 145 521 \$ à Loisir Sport Baie-James dans le cadre de cette entente de partenariat, et ce, en fonction du budget présenté pour la réalisation du projet;

D'AUTORISER la direction générale à poser tout geste ou signer tout document afférent à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. RENCONTRE DES AÎNÉS 2023 - CHI

CONSIDÉRANT QUE le projet s'adresse aux aînés de toute la région;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet concerté qui vise à faire connaître la Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE l'événement favorisera les échanges entre les communautés ainsi que la création d'un réseau social, ce qui a pour effet de renforcer le sentiment d'appartenance des aînés envers la région;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative contribuera à diminuer la sédentarité et à promouvoir les bienfaits des saines habitudes de vie sur la santé;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond à la priorité 3 de la *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2019-2022* qui est d'agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Guy Lafrenière.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-02-09-08

DE SIGNER une entente de partenariat avec la Ville de Chibougamau pour la coordination de la Rencontre des aînés 2023.

D'ACCORDER à la Ville de Chibougamau la somme de 35 000 \$ dans le cadre de cette entente de partenariat, et ce, en fonction du budget présenté pour la réalisation du projet.

D'AUTORISER la direction générale à poser tout geste ou signer tout document afférent à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) a lancé en 2020 le Programme d'appui aux collectivités (PAC), lequel vise notamment à augmenter la contribution des personnes immigrantes à la vitalité et à la prospérité des régions;

CONSIDÉRANT QUE le volet 1 du PAC avait comme objectif de prévoir, pour l'organisme municipal, des priorités d'actions fondées sur une démarche stratégique d'analyse des besoins pour sa région afin d'accroître l'attraction, l'établissement durable, l'intégration citoyenne et la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles à la vie collective;

CONSIDÉRANT QUE pour l'application du PAC, l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) est assimilée à un organisme municipal en vertu de l'article 5 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ c A-2.1) et donc admissible à y présenter des demandes d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE l'ARBJ a déposé en décembre 2021 son plan d'action régional 2022-2024, lequel est issu d'une grande démarche de concertation et de mobilisation avec les acteurs régionaux;

CONSIDÉRANT QUE ledit plan d'action ainsi que tous les documents relatifs à la reddition de comptes issus de la convention d'aide financière entre l'ARBJ et le MIFI dans le cadre du PAC ont dûment été déposés au MIFI au printemps 2022, complétant ainsi la première phase du volet 1 du PAC;

CONSIDÉRANT QU'afin de poursuivre les efforts dans l'objectif de stimuler la démarche régionale en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles à la Baie-James, l'ARBJ a transmis au MIFI, le 12 décembre 2022, le *Formulaire de demande d'aide financière – volet 1 – organismes municipaux* pour la deuxième phase, laquelle consiste à mettre en œuvre le plan d'action régional;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'adoption du plan d'action en 2021, des modifications mineures ont dû être apportées, notamment en ce qui a trait aux dates identifiées pour la réalisation des projets.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Guy Lafrenière.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-02-09-09

QUE le préambule en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;

D'ABROGER la résolution ARBJCA-2021-12-02-11;

D'ADOPTER le plan d'action régional 2023-2025 comme présenté;

DE DÉPOSER une demande d'aide financière au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC) pour un total de 465 825 \$ sur trois ans;

D'INVESTIR 465 825 \$ pour le déploiement des projets régionaux issus du plan d'action, correspondant à 50 % du budget total dudit plan d'action, et ce, conditionnellement au versement d'un montant total de 156 250 \$ par les partenaires en faveur de l'Administration régionale Baie-James, lequel montant est réparti au prorata de leurs projets respectifs;

D'AUTORISER la direction générale à poser tout geste ou signer tout document afférent à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James, dont la convention d'aide financière avec le MIFI dans le cadre du PAC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PROGRAMMES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

6.1. PPM-006 – EXPOSITION HISTORIQUE EXTÉRIEURE - CHA

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de projets mobilisateurs et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE l'exposition permet une mobilisation citoyenne pour mettre en lumière l'histoire et le patrimoine culturel de la Ville de Chapais et de la région tout en permettant de revitaliser le secteur et augmenter l'attractivité du milieu;

CONSIDÉRANT QUE le projet consistera à accentuer le sentiment d'appartenance et la fierté des Chapaisiens.

Sur proposition de Mme Claudine Desgagné, dûment appuyée par Mme Isabelle Lessard.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-02-09-10

D'ACCORDER à la Ville de Chapais une subvention maximale de 102 752 \$ pour la réalisation de son projet « Exposition historique extérieure - CHA »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2. PF-034 – 56^E ÉDITION DU FESTIVAL FOLIFRETS BAIE-JAMES - CHI

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme pour les festivals et que des sommes y sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet a un impact sur le développement de la région avec des retombées économiques, sociales et touristiques lors de la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE cet événement a lieu tous les hivers depuis 55 ans et attire un très grand nombre de festivaliers en provenance de l'ensemble des communautés, de même que de l'extérieur de la région à chaque édition;

CONSIDÉRANT QUE le Festival permet l'inclusion sociale de l'ensemble des tranches de la société par l'éventail de possibilités offertes par sa programmation.

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. Denis Lemoyne.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-02-09-11

D'ACCORDER au Rallye international d'autos-neige de Chibougamau ltée une subvention maximale de 20 000 \$ pour la réalisation de son projet « 56^e édition du Festival Folifrets Baie-James »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3. PF-035 – 8^E ÉDITION DU FESTIVAL LA DÉBÂCLE MUSICALE - CHI

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme pour les festivals et que des sommes y sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le Festival la Débâcle musicale à Chibougamau favorise l'accès et la participation citoyenne à la vie culturelle, en plus de contribuer au dynamisme, à la vitalité et au rayonnement de la culture à la Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à la troisième priorité annuelle d'intervention de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SAOVT) qui est d'agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QUE ce festival contribue à développer le tourisme culturel à Chibougamau;

CONSIDÉRANT QU'il a un impact sur le développement de l'identité régionale et du sentiment d'appartenance.

Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par Mme Isabelle Lessard.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-02-09-12

D'ACCORDER au Festival la Débâcle musicale à Chibougamau une subvention maximale de 10 000 \$ pour la réalisation de son projet « 8^e édition du Festival la Débâcle »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

8. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 6 avril 2023 comme prévu au calendrier.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

Sur proposition de M. Guy Lafrenière, dûment appuyée par Mme Isabelle Lessard.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2023-02-09-13

DE LEVER la séance à 11 h 08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

René Dubé, président

Réal Dubé, secrétaire